

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé convoquée par courriel, tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 15 décembre 2020, à 18 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MME	Nadine Lelièvre, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Jacques Desbois, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :
Yan Ritchie, directeur général
René Desbois, inspecteur

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 18 : 48 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2020-12-208

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIERE – O.T.J.- PROJET D'ÉCLAIRAGE D'UN SENTIER PÉDESTRE

CONSIDÉRANT QUE l'O.T.J. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a déposé une demande de contribution financière dans le cadre du projet d'éclairage d'un sentier pédestre ;

CONSIDÉRANT QUE l'O.T.J. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a besoin d'un partenaire financier pour pouvoir toucher la part offerte dans le programme d'aide aux organismes (FAO) ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil accepte de contribuer la somme de 2 370 \$ à partir de la subvention COVID-19, afin de mener leur projet à terme conditionnel à recevoir plus de détails sur l'installation de l'éclairage.

2020-12-209

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR RÉUNION À DISTANCE

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de COVID-19 amène son lot d'inconvénients

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire être avant-gardiste

CONSIDÉRANT la probabilité que les effets de la COVID-19 font en sorte que les réunions soient tenues par visio-conférence ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil autorise le directeur général à procéder à l'achat de IPAD pour chacun des membres du conseil et qu'ils demeureront la propriété de la Municipalité pour les besoins futurs de celle-ci.

2020-12-210

PERMISSION DE VOIRIE – MTQ- DEMANDE GLOBALE POUR L'ANNEE 2021

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage également à demander chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie aux cours de l'année 2021, et qu'elle autorise le maire et le directeur général à signer les permis.

2020-12-211

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIERE – VILLE DE GRANDE-RIVIERE

QUE le conseil refuse de verser la somme de 1 707 \$ à la Ville de Grande-Rivière pour pallier aux pertes de revenus des loisirs et leur permettre de diminuer les coûts salariales de l'employé supplémentaire à embaucher étant donné que la ville de Grande-Rivière a reçu une somme d'argent directement lié à ce genre de dépenses.

2020-12-212

CREATION D'UNE RESERVE FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal accepte de créer une réserve financière avec les sommes reçus pour la vente du terrain de la rue du Village soit le montant de 45 000 \$ pour le développement économique futur de la Municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Yan Ritchie, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2020-12-213

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 19 : 43 heures.

Roberto Blondin, maire

Yan Ritchie, directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»